

Mémoire déposé dans le cadre du BAPE

Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

par
Comité Maskoutain Vigilance Éolienne
Rédacteur : Jacques Tétreault

Le 13 février 2025

QUI SOMMES-NOUS

Nous sommes un comité de citoyennes et citoyens de la MRC des Maskoutains concernés par l'implantation des parcs éoliens sur le territoire du Québec. Nous ne sommes pas contre cette énergie, au contraire. Nous nous sommes battus bec et ongles contre l'implantation de l'industrie des gaz de schiste au Québec parce que nous savions qu'il y avait une énergie de remplacement beaucoup moins dommageable pour l'environnement : l'éolien.

Depuis plus d'un an maintenant, nous nous informons sur les divers projets de parcs éoliens en instance d'implantation sur notre territoire agricole. Cela nous inquiète beaucoup. La protection de nos terres agricoles devrait être une priorité absolue pour notre gouvernement. Ce n'est malheureusement pas ce que nous voyons dans la réalité.

Nous avons organisé des soirées d'information publique afin de renseigner la population de notre région sur les dangers potentiels de cette industrie, car il s'agit bel et bien de projets industriels en territoire agricole.

PRISE DE CONSCIENCE

C'est lors d'une conférence présentée par M. Réal Reid, spécialiste renommé sur l'éolien que nous avons pris acte du potentiel de cette énergie en sol québécois.

Selon un rapport du Laboratoire de recherche en énergie éolienne de l'Université du Québec à Rimouski datant de 2013, l'auteur, M. Sylvain Pothier, cite :

« Le Québec est très riche en vent. En fait, on retrouve sur le territoire québécois le deuxième plus important gisement éolien au monde. Compte tenu de l'immensité de son territoire, le potentiel éolien du Québec est, théoriquement, considérable. Il convient toutefois de distinguer ce potentiel théorique – quasi illimité au Québec – du potentiel technique exploitable », c'est-à-dire le potentiel sur l'ensemble du territoire ne présentant pas de contraintes restrictives empêchant le développement de parcs éoliens, et du potentiel « intégrable au réseau électrique », c'est-à-dire tenant compte de la capacité de circulation d'électricité sur le réseau principal de transport d'électricité ainsi que sur les sous-réseaux régionaux auxquels les installations seront raccordées.¹

¹ <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/819/1/RapportSylvainPotvin.pdf>, p. 6

LIMINAIRE

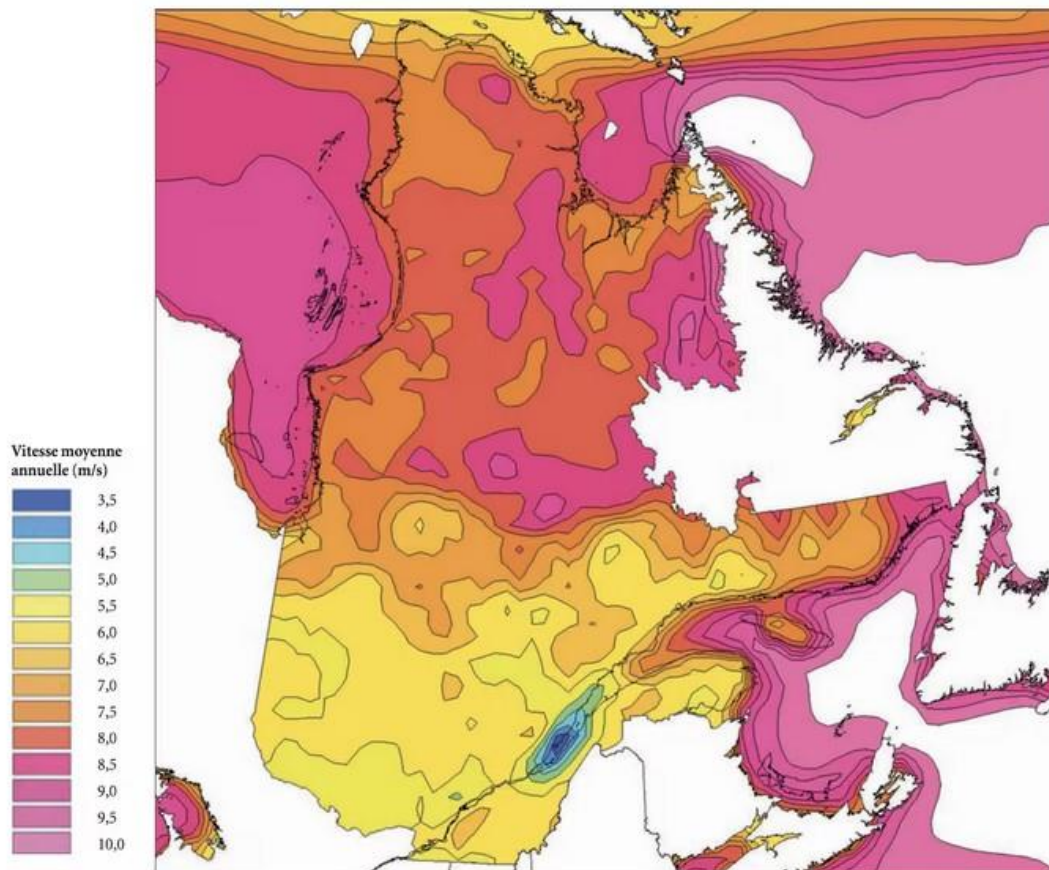
Nous croyons que le projet éolien des Neiges-Secteur Charlevoix à Baie Saint-Paul et à Saint-Urbain ne devrait pas être mis en place. Après avoir suivi les audiences sur le projet, nous sommes convaincus que toutes les questions n'ont pas été soulevées.

D'abord et de façon plus large, plusieurs questions demeurent sans réponse pour nous concernant l'énergie éolienne au Québec ainsi que sur la façon dont cette industrie s'implante actuellement sur notre territoire.

Premièrement, parlons de l'adhésion forte à l'énergie verte qu'est l'éolien au Québec. Il serait important ici de faire la part des choses. Lorsqu'on mentionne que plus de 75 % des gens au Québec sont ouverts à l'implantation des parcs éoliens sur le territoire, il faudrait s'enquérir de leur niveau de connaissance du dossier. Tout le monde est pour la tarte aux pommes comme on dit.

Le développement éolien au Québec est inévitable et de plus en plus nécessaire même. Il faudrait cependant que cela se développe au bon endroit. Les régions habitées ne sont pas nécessairement les plus avantageuses au niveau de la productivité, sans compter les problèmes sociaux qu'engendrent ces projets. Au Sud de la province, comparativement au Nord, le potentiel éolien est très inférieur. Près des barrages existant au Nord et même à l'intérieur des réservoirs créés par les barrages hydroélectriques le vent souffle en quasi-permanence. Il suffit de regarder une carte des vents au Québec pour s'en convaincre.

Vitesse moyenne annuelle des vents sur l'ensemble du Québec (résolution de 30 km)



Carte des vitesses moyennes annuelles de vents au Québec, reproduite dans le livre « L'éolien, au cœur de l'incontournable révolution énergétique » (Saulnier, Reid, 2009).

PHOTO : MULTIMONDES/ENVIRONNEMENT CANADA

Nos dirigeants sont rapides à nous décrire les immenses besoins futurs pour l'énergie.

« Entre 150 et 200 TWh additionnels : c'est la quantité d'électricité dont le Québec aura besoin pour réussir sa transition énergétique. C'est près de deux fois notre capacité actuelle de production. Pour y arriver, il faudra produire plus d'électricité propre et mieux la consommer. »²

Soit, nous aurons besoin de plus d'énergie, mais la question qui est actuellement sur toutes les lèvres est : pour la décarbonation ou pour faire de bonnes affaires?

² <https://www.hydroquebec.com/a/transition-energetique.html>

Nous sommes conscients que les besoins seront plus grands, mais les divers projets industriels annoncés depuis quelques mois nécessitant des quantités faramineuses d'énergie ne sont pas sans poser un problème. Ils pèsent lourd dans la balance de la « nécessité » d'implanter des parcs éoliens dans nos régions habitées et agricoles.

Pour ne citer que deux exemples, prenons le projet Northvolt à Saint-Basile-Le-Grand et le projet TES dans les MRC de Mékinac et des Chenaux.

Le projet Northvolt

Le projet Northvolt nécessite beaucoup d'énergie pour la fabrication de batteries pour l'électrification des transports. Le but est louable en soi, mais quand on écoute les conférences de presse données par le ministre de l'Énergie et du Développement économique de l'époque ainsi que du premier ministre, nous tombons en bas de nos chaises. Le Québec deviendra la bougie d'allumage de l'Amérique du Nord.

« Je suis très fier d'annoncer le plus grand investissement privé de l'histoire récente du Québec : un projet structurant de Northvolt, d'une valeur totale de 7 milliards de dollars. Le Québec est en train de mettre en place tous les éléments de la filière batterie, de la mine jusqu'au recyclage. On ne va pas seulement exporter nos ressources naturelles comme dans le passé, on va les transformer ici. Notre vision est en train de prendre forme : le Québec devient un vrai leader mondial de l'économie verte. »

- François Legault, premier ministre du Québec³

Les 354 mégawatts (MW) attribués à Northvolt équivalent à la consommation d'électricité de toutes les résidences de Longueuil.⁴

³ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/fabriquer-les-batteries-les-plus-vertes-au-monde-au-quebec-50867>

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2121669/northvolt-quebec-redonner-partie-megawatts>

La transition énergétique en prend pour son rhume. On nous parle d'investissements records, de création de centaines d'emplois bien rémunérés, de retombées économiques, etc. Où est la notion de « sobriété énergétique » dans ce discours? Pourtant, la transition énergétique sous-tend inévitablement cette notion. Nous devons cesser collectivement de consommer l'énergie comme si elle était inépuisable.

Deuxième exemple, le projet Mauricie de TES Canada

Au nom de la transition énergétique. L'initiateur de ce projet veut fabriquer de l'hydrogène liquide pour compenser des GES. L'énergie nécessaire à concrétiser ces opérations de transformations énergétiques proviendrait de l'implantation de parcs d'éoliennes situées sur des territoires habités dans 12 municipalités. L'énergie produite serait ensuite acheminée à Shawinigan, via 35 kilomètres de lignes électriques. Ce sont quelque 130 éoliennes de 6 MW qui sont prévues pour ce projet.

L'efficacité énergétique du projet est loin d'être démontrée. Qu'à cela ne tienne, au nom de la transition énergétique, on veut produire encore plus d'énergie.

Alors, lorsque le gouvernement nous dit qu'il faut absolument développer de nouveaux projets pour assurer notre avenir énergétique, il faudrait commencer par nous poser la question de base : ***En avons-nous vraiment besoin?***

Il est facile de demander aux citoyens lors d'un sondage général si l'énergie éolienne devrait être développée. C'est une énergie verte qui est implantée un peu partout sur la planète. Elle est relativement facile à installer, rapide d'exécution et requiert peu de terrain en apparence. Lorsqu'on y regarde de plus près, il s'y trouve des facteurs négatifs qui ne sont pas mis en relief évidemment.

Ajoutons à ces irritants le fait que le développement de ces projets se fasse de façon privée. Au Québec, nous avons nationalisé la production et la distribution de l'électricité en 1962 lors d'élections provinciales anticipées sur le sujet. Cela a permis à notre société de se développer de façon accélérée à cause des revenus importants induits par cette énergie.

Le projet éolien Des Neiges-Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain

Ce projet présenté par trois promoteurs, Boralex, Énergir et Hydro-Québec, dont deux privés, aura des retombées économiques dans la région. C'est d'ailleurs l'essentiel de l'argumentaire bien expliqué lors des audiences publiques.

Une fois le besoin d'énergie supplémentaire exprimé par Hydro Québec, les retombées économiques sont devenues omniprésentes dans les explications de la part des promoteurs. Beaucoup d'énergie a été déployée pour ne pas donner de chiffres précis sur le prix de vente des kilowatts produits. Nous avons eu droit à la démonstration des redevances aux municipalités ainsi qu'au propriétaire privé du terrain, le Séminaire de Québec. Il fut beaucoup plus difficile de savoir exactement combien d'argent sera généré au total et de combien de revenus notre société d'État sera privée.

Nous laissons le soin aux gens de la région de décrire leurs préoccupations dans leurs mémoires. Les personnes présentes aux audiences ont posé des questions extrêmement pertinentes et documentées. Souvent beaucoup plus que les réponses reçues de la part des initiateurs.

De notre côté nous nous permettons de soulever des questions demeurées sans réponses satisfaisantes, ou sans réponse faute de ne pas avoir eu l'opportunité de les poser.

Normes à respecter

D’abord, les normes à respecter émanant du ministère de l’environnement. Nous avons soulevé cette question concernant les distances à respecter entre un lac ou un cours d’eau et l’élévation d’une tour éolienne. Nous faisons référence au Tableau 4 **Paramètres de configuration du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix**⁵

Tableau 4 Paramètres de configuration du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix

Élément	Source	Distance applicable à une éolienne (m)
Physique		
Cours d’eau permanent et lac	RADF	60
Cours d’eau intermittent	RADF	30
Milieu humide (tourbière ouverte avec mare, marais, marécage riverain)	RADF	60
Humain		
Résidence	SADR	5 x la hauteur totale de l’éolienne
Immeuble protégé	SADR	10 x la hauteur totale de l’éolienne
Limite de propriété	SADR	4 x la hauteur totale de l’éolienne
Ligne électrique	Hydro-Québec	1 x la hauteur totale de l’éolienne

Notes : Distances séparatrices tirées des *Règles spécifiques relatives à l’implantation d’éoliennes* du schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Charlevoix (2012b).

RADF : *Règlement sur l’aménagement durable des forêts du domaine de l’État* (RLRQ c. A-18.1, r. 0.01).

Les distances mentionnées dans ce tableau sont extrêmement faibles. Quand on parle de 30 à 60 mètres de distance entre un lac, un cours d’eau ou un milieu humide et une éolienne, on ne tient certainement pas compte de la hauteur de la structure de l’éolienne. Si l’éolienne mesure 200 mètres de haut et qu’on l’installe si près d’un cours d’eau ou d’un milieu humide, on ne tient évidemment pas compte du fait que si pour une raison peu probable, mais quand même possible, elle tombait, elle le ferait directement dans ce milieu humide ou ce cours d’eau.

Après de longues explications, nous avons eu finalement la réponse que le titre de la colonne du tableau en question aurait dû être *distance avec le chemin forestier* et non *distance applicable à une éolienne*.

Cette explication a soulevé un doute dans notre esprit concernant la neutralité du ministère qui supervise ces opérations. Comment peut-on objectivement ne pas voir cette erreur si importante? Nous ne tentons pas de répondre à cette question, nous ne faisons que la soulever.

⁵ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095> p.12

Vente d'énergie

Un autre soupçon s'est présenté à notre esprit lorsque nous avons lu dans le résumé de l'étude d'impact : *L'initiateur s'engage à démanteler le parc éolien à l'échéance du contrat d'approvisionnement, à moins d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement ou de toute autre opportunité de vendre l'énergie produite.*⁶

Nous n'avons pas eu l'occasion de poser cette question lors des audiences. Fait-on référence ici au projet de loi 89 qui permettrait à une société autre qu'Hydro Québec de vendre à des tiers de l'électricité? Nous tenons à souligner ici que cette loi est encore à l'état de « projet de loi » et qu'aucune disposition en ce sens n'est actuellement en fonction. Est-on déjà en train de donner des droits à des compagnies privées de s'approprier le droit de vendre de l'électricité à des tiers?

Guide de surveillance

Dans le cadre de ce projet, l'initiateur s'engage à produire un guide de surveillance environnementale. « *Un guide de surveillance environnementale a été développé lors de la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré afin de veiller à ce que les entrepreneurs réalisent les travaux dans le respect des règlements et des engagements de l'initiateur. Une version à jour de ce guide sera produite spécifiquement pour le projet Secteur Charlevoix.* »

Ce guide, ne semble pas avoir été déposé. Du moins, nous ne l'avons pas retrouvé dans la documentation déposée au ministère.⁷

Nous soulevons ici une remarque en ce qui concerne la surveillance de ces chantiers. À aucun endroit dans la documentation ou dans les exposés lors des audiences il a été question de « supervision externe » des travaux et des suivis. On laisse ainsi aux seuls promoteurs la responsabilité de surveillance des travaux. Nous ne croyons pas que cela soit la norme au Québec. Habituellement, une ressource extérieure au promoteur est nommée pour effectuer la surveillance des chantiers et des suivis. Il ne semble pas que cette norme soit suivie dans le domaine des parcs éoliens. Du moins, il n'en est fait mention à aucun endroit dans la documentation sur le site du ministère.

⁶ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095> p.13

⁷ <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-12-243/3211-12-243-5.pdf> p. 16

Tableau 6 Matrice des interrelations entre les activités et les composantes du milieu du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix⁸

Pour un biologiste, ce tableau semble très questionnable.

Nous aurions aimé poser des questions relatives à ce tableau, mais nous n'en avons pas eu l'occasion. Alors les voici en rafale :

- Comment peut-on affirmer que le déboisement et les activités connexes lors de la phase de construction ne peut pas avoir d'effets majeurs sur les espèces floristiques à statut particulier? Une plante peut repousser sur un chemin en gravier? Elle peut aussi survivre au changement dans l'ensoleillement et au changement hydrique induit par ces activités?
- Comment peut-on affirmer que l'installation des équipements n'aura pas d'interrelation significative sur les eaux souterraines? Y a-t-il eu des études sur les eaux souterraines dans tous ces secteurs? Ne fera-t-on pas dévier certaines sources souterraines lors de l'installation de pieux de béton?
- Comment peut-on affirmer que la présence et le fonctionnement des équipements en phase d'exploitation n'aura pas d'interrelation significative sur les amphibiens et les reptiles alors qu'aucune étude n'a été réalisée concernant l'émission des infrasons sur la faune environnante?
- Comment peut-on affirmer que lors de la période d'exploitation, l'entretien des équipements et des chemins n'aura pas d'interrelation significative sur les oiseaux, les chauves-souris, les mammifères terrestres, les amphibiens et reptiles, les espèces fauniques à statut particulier, les eaux de surface et l'habitat du poisson? Des études ont été réalisées sur tous ces sujets? Nous ne les avons pas retrouvées sur le site du ministère en tout cas.

⁸ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095> p.17

- Ces mêmes questions se posent pour la phase de démantèlement. Comment peut-on affirmer qu'il n'y aura pas d'interrelation significative sur les espèces fauniques à statut particulier et l'habitat du poisson lorsqu'on enlèvera le béton des bases des éoliennes? Qu'on enlèvera le gravier des chemins d'accès? Qu'on restaurera les aires de travail?

Nous savons bien qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, mais dire qu'il n'y aura pas d'interrelation significative pour tous les points soulevés, nous semble quelque peu insouciant.

De plus, il n'est nullement question de suivi après le démantèlement. Si un tel suivi avait lieu, nous pourrions au moins pouvoir documenter les projets éoliens pour le futur afin de ne pas répéter des erreurs qui pourraient avoir lieu.

- Le surveillant désigné par l'initiateur dont il est question au chapitre 7 du résumé de l'étude d'impact (Surveillance environnementale) sera-t-il indépendant ou à la solde de l'initiateur?

L'initiateur désignera un surveillant environnemental durant les phases construction et démantèlement.⁹

⁹ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095> p.32

Conclusion

Selon nous, toutes les questions non répondues font en sorte que ce projet ne devrait pas recevoir l'aval du ministère. Il faudrait d'abord et avant tout que ces questions soient adressées et répondues correctement.

Dans tout ce processus, on a pris soin de bien caractériser les espèces fauniques et floristiques. Cependant, il n'y aucune étude sur les impacts possibles de l'implantation de ce projet. Il ne suffit pas de dresser un inventaire. Il faut aussi tenter de prévoir les conséquences et de démontrer quelles seraient les solutions envisagées si on s'apercevait que des problèmes surviennent en cours de route. Actuellement, ce projet semble vouloir se dérouler dans un monde de licornes où aucun problème significatif ne pourrait advenir. De plus, nous avons l'impression que les données présentées sont basées sur des parcs éoliens existant actuellement sur le territoire québécois sans tenir compte du fait que les nouvelles éoliennes sont plus grosses et plus hautes que celles en place actuellement.

Que fera-t-on si on s'aperçoit que le fait de garder des chemins ouverts toute l'année donne un accès direct aux prédateurs des animaux du territoire? La question de la survie du caribou forestier est à elle seule assez importante pour arrêter ce projet. Il faut cesser de donner l'impression de protéger des espèces à statut précaire alors qu'on ne fait pas grand-chose de significatif pour les protéger ou les restaurer.

Lorsque nous prenons les données de façon individuelle et sans faire de liens entre elles, le projet semble sans danger, mais si nous regardons l'ensemble, le portrait change. Prenons l'exemple du terrain nécessaire pour implanter une seule éolienne (environ 1 hectare) sans tenir compte du chemin d'accès pour la construction et l'entretien du terrain nécessaire pour raccorder cette structure au reste du réseau et du terrain nécessaire pour implanter un poste de raccordement. Un seul hectare semble très peu comparativement à l'ensemble du territoire. Mais au total, le terrain requis pour implanter les 68 éoliennes du projet représente 576,9 hectares! C'est l'équivalent de 1 075 terrains de football américain!

Tableau 5 Superficie requise pour la construction du parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix

Élément du projet	Superficie (ha)
Éoliennes	69,9
Chemins à construire ou à améliorer	436,1
Poste de raccordement et bâtiment d'opération et de maintenance	4,0
Réseau collecteur (enfoui dans l'emprise des chemins)	–
Bancs d'emprunt	29,9
Aire de service et bureaux de chantier, aire d'entreposage, site de fabrication de béton	37,1
Total	576,9

10

Nous avons besoin d'un BAPE générique sur la filière afin d'aller au fond de toutes ces questions. La première de toutes ces questions demeure : ***En a-t-on vraiment besoin?***

Le fait que les projets de parcs éoliens soient étudiés un à la fois sans aucune notion de portrait global à l'échelle du territoire dans son ensemble est inconséquent et illogique. Déjà, plus de 46 parcs sont en activité au Québec et 15 de plus sont en attente d'autorisation. D'ici 2029, le Québec aura sur son territoire 71 parcs éoliens pour une capacité de production de 6700Mw. Sans compter le projet de TES Canada en Mauricie, qui à lui seul comprendrait 130 à 140 éoliennes supplémentaires pour la production estimée de 800Mw. Le territoire habité devient de plus en plus sollicité.

Au début des années 2000, on nous disait que le Québec manquerait d'énergie, qu'il fallait construire rapidement des sources de production d'électricité afin de ne pas souffrir du froid en hiver ou de chaleur lors des canicules qui arrivaient à grands pas. Il fallait construire des centrales au gaz naturel! Une seule de ces centrales a vu le jour et on a dû la fermer rapidement car elle était non nécessaire et non rentable au niveau environnemental.

Vingt-quatre ans plus tard, on nous remet le même discours, mais cette fois c'est au nom de la transition énergétique. Pourtant, il y a à peine trois ans, le Québec était tellement en surplus qu'on a vendu aux USA de l'électricité massivement.

¹⁰ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095> p.13